



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
COMMUNE DE PIQUECOS

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2022\_04\_10\_D05**

L'an deux mil vingt-deux et le 4 octobre à 19h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi (art. L2121-17 du CGCT), dans la salle du Conseil de la commune, sous la présidence de Madame le Maire, Christèle GARCIA.

Date de convocation du conseil municipal : le 26 septembre 2022.

Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour comportant les projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents : Mmes BARAILLE Angélique, GARCIA Christèle, LOPITAUX Camille, SLIZANOWSKI DIT LAROCHE-MEDJADJI Valérie - MM. AILHAS Jean-Marc, DESPLATS Michel, DOMPEYRE Alexis, HEMMER Sylvain.

Absents excusés : Mmes MAURIAL Audrey, RABAULT Valérie, M. MELO Vitor

Absents excusés ayant donné pouvoir :

MAURIAL Audrey donne pouvoir à LOPITAUX Camille

RABAULT Valérie donne pouvoir à GARCIA Christèle

MELO Vitor donne pouvoir à DOMPEYRE Alexis

Composition légale du conseil municipal : 11

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de conseillers présents : 8
- Nombre de conseillers représentés : 3

Le quorum étant respecté, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19h40.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner BARAILLE Angélique en qualité de secrétaire de séance.

**RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF TERRITORIAL  
POUR UNE AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL SUPÉRIEURE À 10%**

Rapporteur : Mme le Maire

ADOPTE				
Votants : 11	Abstention(s) : 0	Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0

Participation au débat : 8, tous les élus présents

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L 332-14 et ses décrets d'application ;

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 24/02/2022 n°2022\_24\_02\_D01, créant un poste d'Adjoint administratif territorial et autorisant le Maire au recrutement d'un agent contractuel pour faire face à la vacance de l'emploi ;

\*\*\*\*\*

**Délais et voies de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de service supérieure à 10 % du temps de travail alloué,

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait d'augmenter de plus de 10 % (soit >1,8 h) du temps de travail sur l'emploi permanent à temps non complet déjà existant. De ce fait, une création d'emploi est nécessaire et propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint administratif territorial	Secrétaire de Mairie	20 heures

Les 20 heures hebdomadaires seront réparties comme suits :

LUNDI : 13h – 19h

MARDI : 13h – 18h

JEUDI : 13h – 18h

VENDREDI : 13h – 17h

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 371 en référence au 2<sup>ème</sup> échelon du grade.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à recourir à un agent contractuel, dans la mesure où la commune compte moins de 1000 habitants, conformément à l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique.

**ENTENDU L'EXPOSÉ ET APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ACCEPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2022**,
- **CHARGE** Madame le Maire à **signer** le contrat,
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet pour l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Christèle GARCIA




Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été effectuées le :  
et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

\*\*\*\*\*

**Délais et voies de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.